



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRÉSENTS : **29**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRÉSENTÉS : **6**

Etaient présents :

MEMBRES
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Magali SCelles, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCATION :
31 janvier 2025

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafïa BENSADI et Fouzia BOUKERCHE, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2025-14

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Valérie SANNA donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO
Noura ARAB donne procuration à Sophie CUCCHI-GILAS

OBJET :

Valérie FERRARINI donne procuration à Alain GIUSTI
Sylvia POLLET donne procuration à Antonio MUJICA

**PRÉSENTATION DU
RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS DE LA
MÉTROPOLE AU TITRE
DE L'EXERCICE 2023**

Johanne GUIDINI-SOUCHE donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu la délibération n°FBPA-048-16737/24/CM du conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 10 octobre 2024,

Vu le dossier constitutif du rapport d'activités annuel retraçant l'activité de la Métropole au titre de l'exercice 2023 ci-annexé,

La Métropole transmet à Monsieur le Maire son rapport d'activité annuel 2023 qu'il convient de présenter à notre assemblée délibérante, conformément à l'obligation posée par l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport relate l'action métropolitaine de l'année 2023.

Le rapport annuel d'activité de la Métropole pour l'exercice 2023 a été adressé pour information à tous les conseillers municipaux avec l'envoi de la convocation et l'ordre du jour du présent Conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal d'en prendre acte par la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

PREND ACTE du rapport d'activités 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence ci-annexé.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Maire,

Hervé GRANIER



Signature of Hervé Granier, Mayor, in blue ink over a circular stamp of the Mairie de Gardanne.

Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE



Signature of Vincent Bouteille, Secretary of the session, in blue ink over a circular stamp of the Mairie de Gardanne.